

COMMUNE DE SAINT-SULPICE

ABROGATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION CANTONAL (PEC) N° 3
VENOGE

PLAN D'ABROGATION

Approuvé par la Direction générale du territoire et du logement (DGTU)
Lausanne, le
Le Directeur général
Alain Turati

Approuvé par le Département cantonal du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Chef du Département
Christelle Lüscher Brocard

Version du document publié: 22.07.2025

Dossier n° 2429

PLAQUEL Lausanne

Soumis à l'enquête publique à Saint-Sulpice du 18 novembre au 19 décembre 2025
L'attestation, au nom de l'Etat, est signée par
Le Syndic
Etienne Dubois
La Secrétaire
Sylvie Dupert

Entée en vigueur le

